



DIGRAIN APPAT FOURMIS

M1091

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Nom commercial : DIGRAIN APPAT FOURMIS
Type de produit : Insecticide.
Responsable de la mise sur le marché : LODI
35390 GRAND FOUGERAY France
N° de téléphone en cas d'urgence : FRANCE BNPC NANCY 00 33 3 83 32 36 36

2 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants / Impuretés : Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro index	Classification
Sodium cacodylate	2 %	124-65-2	204-708-2	----	T; R23/25 N; R50-53

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Produit dangereux : Ce produit contient des composants dangereux pour l'environnement aquatique.
- Inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
- Contact avec la peau : L'exposition répétée au produit peut provoquer son absorption par la peau.
- Ingestion : Ne doit pas entrer en contact avec les aliments ni être ingéré.

4 PREMIERS SECOURS

- Contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.
- Contact avec les yeux : Rincer à l'eau.
- Ingestion : Rincer la bouche. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction : Tous les agents d'extinction sont utilisables.
Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Procédures spéciales : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Précautions pour l'environnement : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Méthodes de nettoyage : Balayer ou recueillir le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Général : Eviter toute exposition inutile.
Stockage : Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

**DIGRAIN APPAT FOURMIS****M1091****8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE****Protection individuelle**

- **Protection respiratoire** : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.
- **Protection des mains** : En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants.
- **Protection de la peau** : Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.
- **Protection des yeux** : Non requis.
- **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Contrôle de l'exposition** : Ce produit contient des composants dangereux pour l'environnement aquatique. Eviter le rejet dans l'environnement.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Etat physique à 20 °C** : Liquide visqueux.
- Couleur** : Incolore.
- Odeur** : A peine perceptible.
- Viscosité** : >7mm²/sec
- Solubilité dans l'eau [vol/vol]** : Le produit coule dans l'eau et s'y dissout/disperse.
- Point d'éclair [°C]** : Non applicable.

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Réactions dangereuses** : Aucun(es) dans des conditions normales.
- Propriétés dangereuses** : Aucun(es) dans des conditions normales.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- **Inhalation** : Aucun(es) dans des conditions normales.
- **Cutanée** : Non réglementé selon la Directive 67/548/CEE.
- **Autre** : Non irritant selon les critères la Directive 67/548/CEE.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Information relative aux effets écologiques** : Ce produit contient des composants dangereux pour l'environnement aquatique. Eviter le rejet dans l'environnement.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Généralités** : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- ADR/RID** : Non réglementé.

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- **Symbole(s)** : Aucun(e).
- **Phrase(s) R** : R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **Phrase(s) S** : S29/35 : Ne pas jeter les résidus à l'égout ; ne se débarrasser de ce produit et de



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3

Edition révisée n° : 1

Date : 15/3/2006

Remplace la fiche : 0/0/0

DIGRAIN APPAT FOURMIS

M1091

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (suite)

son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

16 AUTRES INFORMATIONS

Utilisations recommandées & restrictions	: Voir fiche technique pour des informations détaillées.
Liste des phrases R pertinentes (chap. 2)	: R23/25 : Toxique par inhalation et ingestion. R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Révision	: Révision - Voir : *
Date d'impression	: 15/3/2006
Autres données	: Aucun(e).

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Directive 2001/58CE de la Commission de la CEE.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document